

**Arrêté ratifiant la nomination de Mme Nadia Cutro à la fonction de préposée au contrôle des habitants de la Commune de Saint-Blaise**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu la lettre du 22 août 2017 du Conseil communal de Saint-Blaise, annonçant la nomination de Mme Nadia Cutro, originaire d'Italie, née le 28 décembre 1987, à la fonction de préposée au contrôle des habitants de cette commune avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

vu les articles 30 ch. 4, let. c de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et 33 al. 4 de la loi sur l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants, du 3 novembre 2009 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article unique** La nomination de Mme Nadia Cutro à la fonction de préposée au contrôle des habitants de la Commune de Saint-Blaise est ratifiée.

Neuchâtel, le 20 septembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND